PRÉFÈTE
DE LA SOMME
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 29 mai 2021

ORGANISATION DES REUNIONS ELECTORALES DANS LE RESPECT DES MESURES BARRIERES

À la suite d'échanges avec les formations politiques et les associations d'élus nationaux, plusieurs mesures de respect des règles sanitaires ont été décidées pour l'organisation des réunions électorales dans le cadre de la campagne pour les élections départementales et régionales.

Ainsi, dans les établissements recevant du public (ERP) en intérieur comme en extérieur, l'accueil se fait dans le respect des jauges et plafonds à savoir 35% de la jauge maximum, avec l'obligation d'être assis et le nombre de participants ne peut en tout état de cause excéder 800 personnes en intérieur et 1 000 personnes en extérieur.

Dans l'espace public, hors ERP,, le nombre de participants peut être porté à 1 000 personnes assises, en laissant une distance maximum d'un mètre entre chaque siège et les réunions debout ne peuvent accueillir qu'au maximum 50 personnes qui doivent en outre respecter les distanciations sociales.

La préfète de la Somme remercie les organisateurs de ces manifestations du respect de ces règles établies dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Ces mesures sont en vigueur jusqu'au 8 juin inclus et un nouveau communiqué de presse sera formulé à l'issue.

Service communication et représentation de l'État
Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr

PrefectureSomme @Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens